

30 JUN 2021



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université 20 Aout 1955 Skikda

NIF : 408020000210125

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION N° 01 /JUS/2021 POUR : « Etude et suivi des travaux pour la réalisation d'une animalerie au profit des départements de biologie et d'agronomie a l'université de Skikda »

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02, du décret présidentiel N°15/247 du 16 /09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public l'Université 20 Aout 1955 Skikda informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N° 01 /JUS/2021 « Etude et suivi des travaux pour la réalisation d'une animalerie au profit des départements de biologie et d'agronomie a l'université de Skikda » - paru le 28/02/2021

Après l'ouverture et jugement des offres techniques et financières le projet est attribué provisoirement comme suit :

N°	Entreprise	La note technique	Montant TTC	Montant corrigé TTC	Nif	Obs.
	BET BEZZICHE LILA	21,50	552 000,00	552 000,00	298318050252230	Qualifie le Moins disant

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'université 20 aout 1955 Skikda dans les dix (10) jours qui suivent la première parution du présent avis de l'attribution conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public.

Les autres soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire.

Remarque : passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.